

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE D'INFORMATION DU PROJET TURCOT

Date de la séance

11 février 2014

Lieu

Centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique

75, square Sir George-Étienne-Cartier, St-Henri

Montréal, Québec

Durée de l'assemblée

L'assemblée a duré 1 h 30 (19 h 00 à 20 h 30)

Présence

Une soixantaine de personnes se sont présentées à l'assemblée

Intervenants

- M. François Morin, Morin Relations Publiques, consultant aux communications pour le ministère des Transports du Québec et animateur de la soirée;
- M. Alain-Marc Dubé, directeur du projet Turcot, ministère des Transports du Québec;
- M. Martin Giroux, directeur adjoint du projet Turcot, ministère des Transports du Québec;
- M. Guy Rivard, responsable construction, projet Turcot, ministère des Transports du Québec;
- M. James Byrns, représentant de la Ville de Montréal.

Avis

Un communiqué annonçant la séance d'information a été diffusé le 23 janvier et des avis ont été publiés dans les journaux suivants aux dates indiquées :

- Voix pop du Sud-Ouest le 30 janvier (en français)
- Westmount Examiner le 30 janvier (en anglais)
- Actualités CDN-NDG le 5 février (en français et en anglais)

La soirée a également été annoncée via Twitter et le bulletin d'information Turcot.

Objectif de la séance d'information

La séance d'information a été organisée pour faire le survol des travaux à venir en 2014 et présenter les mesures mises en place dans le cadre des travaux de reconstruction Turcot. Il s'agissait aussi de présenter la démarche de comité de bon voisinage, notamment sa mission et les façons d'y participer.

Les représentants ont abordé les thèmes suivants :

- L'état d'avancement du projet Turcot
- Les travaux en 2014
- La démarche de comité de bon voisinage
- La participation au comité de bon voisinage
- Le suivi des chantiers
- Les mesures d'atténuation (équipe qualité du milieu, etc.)
- Les communications auprès de la communauté

La section suivante présente un compte-rendu de la période de questions qui a suivi la présentation PowerPoint (disponible sur le site Internet).

Période de questions

Q.1 - L'espace du jardin collectif situé entre Saint-Rémi et De Courcelle (ndlr : entre Walnut et Desnoyers) sera-t-il utilisé par le Ministère pendant les travaux de construction?

R : Il n'est pas prévu d'utiliser le jardin collectif comme espace de chantier, mais des discussions avec Soverdi et le CN seront réalisées au sujet de l'aménagement paysager.

Q.2 - Est-il possible d'obtenir davantage d'informations au sujet de l'impact des travaux sur la qualité de l'air?

R - En ce qui concerne la qualité de l'air, de nombreuses informations sont disponibles sur le site Web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Pour chacun des contrats, les entrepreneurs doivent présenter et faire approuver leur méthode de travail par les autorités municipales, soit la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ils doivent également répondre aux exigences de la CSST en ce qui concerne la santé des travailleurs. Dans le cadre du projet Turcot, il est prévu d'installer des stations d'échantillonnage afin de fournir en temps réel les données sur la qualité de l'air.

Q.3 - Une rencontre spécifique au sujet de la démolition du pont Saint-Jacques est-elle prévue, notamment pour discuter des détours? Une passerelle pourra-t-elle être installée afin que le lien piétonnier actuel soit maintenu?

R - Oui, il est dans l'intention du Ministère de tenir une rencontre au sujet du pont Saint-Jacques pour expliquer les mesures d'atténuation. Cette rencontre sera convoquée dès que possible. Toutefois, le lien piéton ne pourra être maintenu et devra à ce moment se faire par le chemin Upper-Lachine.

Q.4 - La rencontre au sujet du pont Saint-Jacques se tiendra-t-elle dans Notre-Dame-de-Grâce et quand aura-t-elle lieu?

R - Il faudra vérifier (ndlr : la rencontre se tiendra dans Notre-Dame-de-Grâce) et cette rencontre devrait avoir lieu en mars 2014.

Q.5 - Quand se feront les travaux au boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue?

R - Ces travaux sont prévus tard dans le projet, soit en 2019-2020.

Q.6 - Qui choisira les membres du comité de bon voisinage et selon quels critères?

R - La sélection des membres du comité de bon voisinage se fera par le Ministère, pour trouver des gens impliqués, prêts à s'investir et capables de véhiculer l'information dans leurs réseaux respectifs. L'exemple du CUSM sera suivi pour créer le même genre de table d'échange.

Q.7 - En ce qui concerne la qualité de l'air, les choses sont-elles au même point que lors des audiences du BAPE?

R - Pour ce qui est de la qualité de l'air, il n'y a pas eu de nouvelle étude réalisée depuis les audiences du BAPE; les études sont donc les mêmes. Il sera possible de valider les données de ces études antérieures grâce aux stations d'échantillonnage pour valider qu'elles correspondent bien à la réalité.

Q.8 - Les travaux de nuit et de fin de semaine seront dérangeants, il y a des gens et des enfants qui habitent à proximité, par exemple dans le secteur Cabot, notamment autour de la rue Angers. Qu'est-ce qui arrive avec eux et quels seront les impacts?

R - En ce qui concerne les travaux sur la rue Angers, il y a des contraintes : les travaux doivent se faire de jour et peut-être la fin de semaine, mais, à moins d'exception, par exemple des raccordements, il n'y aura pas de travaux de nuit. Par ailleurs, le Ministère est bien conscient de la présence des écoles et des résidences et il y a aura des mesures de gestion du bruit qui seront mises en place.

Une attention particulière (par exemple des aménagements et des clôtures de protection) sera portée pour les piétons et les cyclistes qui circulent dans le secteur. L'équipe de qualité du milieu veillera à ce que ces mesures soient mises en place.

En ce qui concerne la poussière, des relevés sont effectués pour vérifier la conformité des travaux et une série de mesures d'atténuation sont mises en place, comme l'arrosage pour éviter l'accumulation de celle-ci

Q.9 - Est-ce que les rues Eadie et Hadley vont seront rouvertes à la circulation entre l'avenue de l'Église et la rue Cabot?

R – Oui, dans la version finale, la rue Eadie sera maintenue ouverte et la rue Hadley sera rouverte à la circulation.

Q. 10 - Selon la carte la plus récente, dans le coin sud-ouest de NDG, le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue ne va plus exister, ce qui sera un problème si on veut aller à l'aéroport ou dans l'Ouest-de-l'Île, car il n'y aura plus d'accès direct. Dans le coin sud-est de NDG, ce sera la rampe pour prendre Ville-Marie Est qui sera détruite et il ne semble pas y avoir de remplacement sur la carte. On ne veut pas devenir une île comme la ville de Côte-St-Luc. Ces devis sont-ils finaux, peut-on encore les changer?

R - Le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue sera maintenu et son accès sera amélioré. De l'autoroute, on pourra également accéder à la rue Notre-Dame. Selon nous, il y aura aussi une amélioration du côté sud-est de NDG, notamment avec l'ajout d'une rampe d'accès pour l'autoroute Ville-Marie Est via le nouveau boulevard Pullman. Nous visons ainsi une diminution de l'achalandage sur le boulevard Saint-Jacques et sur la rue Notre-Dame.

Q.11 - Les feux de circulation sont mal conceptualisés. Peut-on les améliorer?

R - (ndlr : M. Alain-Marc Dubé lui propose de prendre du temps avec lui pour lui montrer les cartes en fin de séance.)

Q.12 - Merci au Ministère pour l'effort de dialogue. Quel est l'état de la situation par rapport à l'achat de l'immeuble du 780 Saint-Rémi et qu'advient-il de l'immeuble? Les résidents seront-ils relocalisés? Également, plusieurs résidents n'ont pas reçu l'option d'être relocalisés, alors qu'ils sont situés très proches des travaux, que ce soit au Village des tanneries ou ailleurs : qu'arrive-t-il si certains ne réussissent pas à vivre à travers les nuisances jour et nuit, y aura-t-il l'option de relocaliser certaines personnes durant les travaux?

R - En ce qui concerne le 780 Saint-Rémi, les discussions sont individuelles et confidentielles. Des ententes de gré à gré ont été réalisées entre le MTQ et environ 80 % des locataires. Pour les autres, des chèques et des indemnités provisionnelles ont été déposés à la cour. Le fait de prendre cet argent ne leur enlève aucun droit; ce sera au tribunal de déterminer le montant qui leur revient pour l'expropriation. Le dossier chemine et nous pensons conclure une entente avec le propriétaire d'ici l'été 2014. Par ailleurs, 50 % des locataires auraient déjà quitté le 780 St-Rémi et l'immeuble sera acheté et démolit au complet, probablement à l'automne 2014.

Pour les gens qui pourraient être dans une situation particulière, les comités de bon voisinage seront justement là pour discuter des façons de régler ces problèmes. L'objectif aujourd'hui n'est pas de fermer des portes, et nous verrons au cas par cas ce qui peut être fait.

Par ailleurs, le maintien du programme Accès-Logis est toujours à l'ordre du jour; le projet de Bâtir son quartier est à l'étude.

Q.13 - En ce qui concerne la piste cyclable à l'intersection De Maisonneuve et Décarie, quels sont les plans? La piste est inutilisable sur De Maisonneuve à l'ouest de Décarie.

R (de la Ville) - Nous n'avons pas de renseignements sur la piste cyclable pour l'instant. Des bollards ont été installés tout le long de De Maisonneuve. Dans le cadre des travaux du projet Turcot, la piste cyclable est maintenue. Nous pourrions y revenir au comité de bon voisinage.

Q.14 - Il y a beaucoup de réparations des structures existantes et il semble invraisemblable d'en venir à bout. Est-il possible de garantir la sécurité? Pouvez-vous me garantir qu'aucun morceau de béton ne va tomber?

R – Il n'est pas possible de vous garantir une telle chose, parce que des accidents peuvent arriver, mais oui, c'est sécuritaire. Il y a une armée de techniciens et de professionnels qui travaillent à inspecter de façon quotidienne les structures. À chaque période de gel et de dégel, il y a des inspections. Après autant d'années d'entretien, il y a eu notamment une première période intensive au début des années 2000 et une deuxième période vers 2008, plusieurs problématiques sont réglées. La structure est tout de même en fin de vie utile, il faut donc continuer. 200 millions de dollars sont prévus pour l'entretien des structures existantes.

Q.15 - Où les stations d'échantillonnage d'air seront-elles installées?

R - Il existe présentement des stations d'échantillonnage d'air permanentes de la Ville de Montréal. Certaines stations mobiles additionnelles seront ajoutées dans les prochains mois, notamment sur la rue Notre-Dame, près du Centre Gadbois, sur la rue Angrignon et dans le secteur de l'aut. 720.

Q.16 - Le pont Saint-Jacques sera reconstruit deux ans après la démolition, mais l'entrée pour l'autoroute 15 Nord sera-t-elle aussi reconstruite dans deux ans ou plutôt dans sept ans? Est-ce que cela signifie que tout le trafic du CUSM devra monter jusqu'à la rue Sherbrooke?

R - L'entrée de l'autoroute sera construite vers la fin des travaux; selon l'échéancier, on peut évaluer vers 2018. Il faudra donc se rendre jusqu'à la rue Sherbrooke pour accéder à l'autoroute 15 Nord.

Q.17 - Merci au Ministère pour les ajustements au projet en ce qui concerne le transport actif. Par ailleurs, quels sont les plans de mitigation pour éviter que les véhicules lourds circulent dans les rues résidentielles?

R - Pour chacun des contrats que l'on donne, on demande aux entrepreneurs d'emprunter des voies précises pour éviter le transport de véhicules lourds dans les quartiers résidentiels. Dans la mesure du possible, on essaie vraiment d'éviter la circulation des véhicules lourds. S'il y a des camions qui circulent dans des axes non appropriés, nous pourrions en discuter lors des comités de bon voisinage et y remédier.

Q.18 - Sur l'autoroute 417, en Ontario, le ministère des Transports a remplacé un viaduc surplombant avec des pièces préfabriquées en une fin de semaine. Pourquoi ne pas faire la même chose pour le pont Saint-Jacques?

R – Le pont Saint-Jacques est un pont suspendu assemblé avec des technologies assez particulières. Il faut procéder à la reconstruction de sa fondation; il n'est malheureusement pas possible de faire autrement.

Q.19 - Les travaux laissent souvent beaucoup de saleté. Lors d'un appel à la Ville, celle-ci a indiqué que pour environ quatre blocs autour des travaux, c'est à l'entrepreneur de nettoyer, et non à la Ville. Quels sont les plans pour contrôler les déchets et l'insalubrité?

R (de la Ville) - S'excuse de la réponse que la dame a eue. Chaque entrepreneur doit respecter des règles.

R : La responsabilité de l'entrepreneur ne se limite pas à une distance spécifique. Si les déchets sont liés à ses travaux, il doit les ramasser et des pénalités sont prévues au contrat.

Q.20 - Il y avait beaucoup de bruit durant les travaux de nuit l'été dernier. Une plainte a été faite au ministère des Transports, quelqu'un a rappelé presque immédiatement et un représentant du MTQ est venu visiter la demeure, ce qui était très apprécié.

L'été dernier, en raison de la construction d'un drain, tout le travail investi sur plusieurs années pour la qualité de vie du voisinage (ndlr : dans le Village des tanneries) a été perdu. Y a-t-il moyen d'identifier certaines zones où la vie de quartier pourrait se poursuivre malgré les travaux, c'est-à-dire définir certaines zones où on peut améliorer les aménagements et éviter que ce soit un chantier ou un dépotoir? Également, peut-on maintenir notre accès au compostage, qui est sur votre terrain? (ndlr : sur Desnoyers)

R - Nous pourrions essayer de trouver un terrain pour la poursuite des activités. Nous sommes évidemment dans un secteur où nous sommes très serrés pour effectuer les travaux et il serait hasardeux de poursuivre des efforts sur des terrains qui feront partie du chantier. Mais nous pourrions essayer d'identifier une zone, peut-être plus à l'ouest de Cazalais, pour faire les activités de vie de quartier.

Q.21 - Pourquoi détruire le pont Saint-Jacques?

R - Pour la construction du projet, l'autoroute 15 et certaines bretelles seront abaissées. Il faut ainsi se donner de l'espace au sol pour les futures voies. La pile centrale du pont actuel ne nous permet pas réaliser ces travaux. La séquence de construction du projet impose donc de reconstruire le pont.

Fin de la période de questions à 20 h 30

La prochaine rencontre se tiendra le 12 mars à compter de 19 heures.